

VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 28.01.2020.

Présents : MM & Mme Noizet W, Président
Adam P, Bourgmestre,
Houthoofdt A, Maqua J, Istace F, Pochet A, Echevins,
Arnould , Président CPAS,
Denis G, Albert A, Adam D, Defat A, Dabe F, Maziers P, Brouillon P,-De
Wachter S, Nemery MJ, Dachy F, Conseillers Communaux,
Mathieu J , Directeur général.

Absente et excusée : Mme Maziers P, Conseillère Communale.

La séance publique est ouverte à 20 H.

Administration

1. P.V. de la séance du 19.12.19.

Par 14 oui et 2 abstentions (MM Istace et Dachy, absents à la séance précédente), approuve ce P.V.

Comptabilité

2. Arrêté du 27 décembre 2019 du Ministre Pierre-Yves Dermagne approuvant la délibération du 12 novembre 2019 par laquelle le Conseil a arrêté les modifications budgétaires n° 2 pour l'exercice 2019 : communication.

L'assemblée prend bonne note de cette information.

Aliénations

3. Achat de gré à gré à Mme Sandrine Dombret de ses parcelles sises à Noirefontaine, cadastrées 6ème Div., S° D, n° 516 Dpie pour 10 a 57 ca et 510 H d'une contenance de 50 ca : Décision de principe.

A l'unanimité, marque son accord de principe sur cet achat, avec le souhait de l'opposition de négocier le prix proposé.

Circulation routière

4. Règlement complémentaire du 22.03.18 portant sur l'interdiction de l'accès aux véhicules dont la masse en charge dépasse 3,5 tonnes à l'exception des fournisseurs, Chemin de Viaumont à 6836 Dohan : ABROGATION.

Point retiré.

5. Règlement complémentaire du 31.08.81 portant sur la délimitation de l'agglomération du Village de Corbion : ABROGATION + nouveau règlement modifié : approbation.

A l'unanimité, abroge le règlement complémentaire du 31.08.81 et approuve un règlement modifié.

6. Règlement complémentaire du 31.08.81 portant sur la délimitation de l'agglomération du Village de Rochehaut : ABROGATION + nouveau règlement modifié : approbation.

A l'unanimité, abroge le règlement complémentaire du 31.08.81 et approuve un règlement modifié.

Conventions

7. PCS : Convention de partenariat pour l'année 2020 entre la Ville de Bouillon et l'asbl Solaix : approbation.

A l'unanimité, approuve cette convention prévoyant une participation financière de 0,25 €/habitant.

A.Houthoofdt quitte la séance.

8. Tourisme – Travaux d'équipement de la Zone de Loisirs de Botassart : Convention de participation aux frais d'équipement d'un terrain à vocation touristique dans le cadre de la valorisation du Tombeau du Géant à Botassart entre la Ville de Bouillon et la sprl DOBOTA : approbation.

A l'unanimité, approuve cette convention.

A.Houthoofdt rentre en séance.

9. Tourisme : Convention « City Pass » 2020 entre la Ville de Bouillon, le Royal Syndicat d'Initiative de Bouillon asbl, Le Musée Ducal, l'asbl Archéoscope Godefroid de Bouillon : approbation.

A l'unanimité, approuve cette convention.

Règlements

10. Règlement d'Ordre Intérieur de la Salle de l'Ange Gardien : approbation.

Par 14 oui, 2 abstentions (MM Defat et Denis qui justifient leur abstention du fait d'une formulation floue et pas claire du règlement proposé et souhaitant que le tarif pour les écoles soit de 5 € à l'instar des autres clubs sportifs), vote ce règlement d'ordre intérieur.

11. Urbanisme – CCATM - : Règlement d'Ordre Intérieur de la CCATM de Bouillon : approbation.

A l'unanimité, approuve ce règlement d'ordre intérieur.

Ajout en vertu de l'art.1122-24 du CDLD déposé par M. W.Noizet

12. MR/MRS : conditions de recrutement d'un(e) kinésithérapeute $\frac{3}{4}$ TPS ou de deux kinésithérapeutes à 3/8^{ème} tps à partir du 01.04.2020.

A l'unanimité, approuve cette délibération.

Interpellation de G.Denis

Une coopération « culinaire » aurait été négociée par le tennis club pour les installations le long de la RN89 avec un privé : qu'en est-il et est-ce autorisé dans le droit de superficie donné par la Ville ?

Réponse du D.G. : rien n'est stipulé dans le droit de superficie.

Interpellation de F.Dachy

Serait-il possible d'arrêter un règlement complémentaire de circulation routière pour sécuriser l'accès des deux entrées principales de la Ville et limiter la vitesse des véhicules ? idem pour le tunnel ?? et être vigilant aux nids de poule et aux murs de soutènement en souffrance sur ces voiries ?

Réponse du Bourgmestre : ce sont des voiries régionales... contact a déjà été pris à ce sujet avec le SPW.

Information de P.Adam

Arrêté du Bourgmestre du 23.01.2020 interdisant l'accès à l'église de Les Hayons vu l'instabilité de la charpente : pris connaissance.

Il est 21 H 30. Le Président lève la séance.
Approuvé en séance du 27.02.2020.

Par le Conseil :

Le Directeur général,
J. MATHIEU

le Bourgmestre,
P. ADAM